

Académie Consacrée aux Arts de la Danse.

INSCRIPTION

De septembre 2015 à juin 2016.

Ce document à valeur de contrat d'engagement.

TOUTES INFORMATIONS TRANSMISES SUR CETTE FICHE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Pour valider cette inscription :

- Remettre ce dossier dument rempli, accompagné du règlement directement à un membre de notre association (Professeurs ou bénévoles)

Ou...

- Envoyer ce dossier, dument rempli, accompagné d règlement, par voie postale au :
ACAD // Sandrine BASSARA// 75 rue de la belle Etoile 44620 La Montagne.

Nom : Prénom :

Date de naissance :... .. Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Tél urgence ou dans la journée :

Email :

Important !! Afin d'être informé des événements de l'Académie de danse : Dates de spectacles, de répétitions, de stages et informations sur les cours.

(facultatif) :

Etudes (classe ou fac) ou profession:.....

Profession du Père:..... Profession de la Mère:.....

COURS CHOISIS pour inscription (Jour et heure du cours)

1 2 :

3 4 :

5 6 :

COURS choisis pour ESSAIS (Jour et heure du cours et date de l'essai)

.....//.....//.....//.....

Vous nous avez connu par : Internet, annuaire, Spectacle, affiches, tract, relations,.....

Remarques d'ordres Médicales ou personnelles :

.....

Tarifs année 2014-2015:

1 cours par semaine: 398 € // 2 cours par semaine: 598 € // 3 cours par semaine: 698 €

Paiement : Année/ Trimestre/... Mode de paiement :

Nom des chèques (Si le nom est différent de celui de l'élève) :

Date d'encaissement des chèques à noter au dos des chèques.

Facture : oui NON

En remplissant cette fiche d'inscription, votre enfant ou vous-même êtes inscrit au cours de danse que vous avez choisi, dispensé par l'Académie, par cette inscription vous vous engagez à : ✓ Respecter le règlement intérieur du studio de danse Espace Danse « L'Acad » 57 bd Gaston Serpette

✓ Respecter les horaires.

Par cette inscription l'élève (ou ses parents ou tuteurs) accepte de transférer ses droits sur son image à l'Association « Angel Art // L'Acad » pour les spectacles, les répétitions et les cours auxquels l'élève participera. L'Académie s'engage à n'utiliser l'image de ses élèves que sur scène lors des spectacles ou sur les photos et supports vidéos tirés des cours et des spectacles. L'Association et son ou ses partenaires de production, s'engagent à être vigilants sur toutes utilisations de l'image des élèves et de recourir à des poursuites

légal en cas de piratage ou d'utilisation illicite de l'image de ses élèves.

LU ET APPROUVE + SIGNATURE PARENT OU ELEVE (SI MAJEUR) // DATE :

A NANTES LE/.....

Pour copie ou autres informations : Sandrine BASSARA 06 63 51 78 03 «sandrine.bassara@gmail.com»

Académie Consacrée aux Arts de la Danse.

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours sont ouverts à toute personne dont la condition physique et le niveau technique permettent de suivre les cours de danse. Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Académie de danse, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement.

COTISATION ET INSCRIPTION

Le tarif des cours est fixé par la Directrice de l'Association au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement. **Aucun remboursement ne pourra être effectué.** En début d'année, l'élève doit remplir une fiche d'inscription qui fixe le montant et la durée des cours. Le paiement de la cotisation est demandé en totalité en début d'année lors de l'inscription, soit par un seul ou plusieurs chèques.

LES ELEVES

Ponctualité et Assiduité : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. La participation au spectacle implique une présence obligatoire tout le long de l'année et aux répétitions. Des absences répétées pourraient entraîner l'exclusion du spectacle ou l'interdiction à l'élève de se présenter à un examen. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dans les meilleurs délais. Toute absence répétée sera signalée aux parents des élèves mineurs. Les élèves sont tenus d'arriver entre 5 à 15 minutes avant le début des cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours.

Tenue et attitude : Les salles de danse et les vestiaires sont accessibles uniquement aux élèves inscrits, et sont non fumeurs. La consommation de nourriture et boissons est tolérée dans le hall uniquement et dans la mesure où aucune dégradation n'est constatée. Les lieux doivent être laissés propres. Des poubelles sont à la disposition des élèves. L'élève doit avoir une tenue de danse conforme à la demande du professeur. Il est interdit de pénétrer dans la salle de cours avec les chaussures de ville.

Les cours ne sont pas publics : les parents, amis, ou danseurs d'autres cours ne sont pas admis dans la salle de danse. En début d'année une demande d'essai à un nouveau cours pourra être faite à l'aide d'une fiche de renseignement à demander au bureau. Cette fiche sera remise au professeur au début du cours. Ce cours d'essai est gratuit et unique.

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur doit avoir connaissance de toutes prises de médicaments, ou de toute allergie reconnue normalement signalée sur la fiche médicale lors de l'inscription.

Tout élève est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction

Responsabilité :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse ou de spectacle et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association pour tout problème qui surviendrait, notamment en cas d'absence d'un professeur.

Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

Spectacle : Deux spectacles sont organisés par an : un en décembre et l'autre, traditionnellement en fin d'année scolaire. Les élèves qui ne souhaitent pas y participer sont tenus d'en informer clairement la Directrice dès le mois de février. Les places des spectacles sont payantes par tous. Les parents devront financer l'achat et participer à la confection des costumes des spectacles, selon les directives du professeur.

Nous rappelons que la présence aux répétitions est obligatoire pour assurer un spectacle de bonne qualité. Tous les élèves majeurs ou parents des élèves mineurs s'engagent à respecter le planning des répétitions qui sera communiqué à l'avance. A cette occasion, les élèves pourront être pris en photo uniquement sur autorisation de la Directrice. L'utilisation des photos sera strictement limitée à l'usage de L'Acad. ou de la famille. En cas de prises de vue, ou de prises de film, les parents et élèves acceptent au travers de l'inscription à L'ACAD, le transfert des droits de son image.

Portes ouvertes :

Les parents et amis sont conviés au cours de l'année aux portes ouvertes pour assister aux différents cours.
Avant chaque vacance scolaire

A Nantes, le *L'élève majeur ou l'autorité responsable de l'élève,*
Faire précéder la signature de la mention,
Nom, prénom du signataire, « lu et approuvé »,

La Directrice,
Sandrine BASSARA